

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 novembre 2022 s'est réuni en session ordinaire samedi 19 novembre 2022 à 10 heures, sous la présidence de Michèle COURBRANT, première adjointe.

Étaient présents : Michèle Courbant, Hervé Lacour, Nathalie Lavergne, Jean-Marc Monfefoul, Régis Ongaro, Sandra Roche, Marie Salles, Jacques Tuneu

Étaient excusés : Jérôme Peyrat (procuration à Sandra ROCHE), Laëtitia Delbos, Nicolas Guillemet (procuration à Michèle COURBRANT)

Secrétaire de séance : Sandra Roche

En l'absence du maire, Michèle Courbrant, 1<sup>ère</sup> adjointe, préside le conseil ; elle propose le rajout de 2 sujets à l'ordre du jour :

- Prime exceptionnelle employés municipaux
- Augmentation des horaires de l'adjoint administratif

### **I - APPROBATION DU PROJET DU PROCES-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **II - VEHICULE COMMUNAL**

Le service technique municipal a trois besoins assez urgents pour accomplir les travaux plus facilement (un véhicule utilitaire, un camion et une épareuse).

La trésorerie de la commune ne permettant pas de financer ces trois engins en même temps, le conseil priorise le véhicule utilitaire et l'épareuse.

Le choix se porte sur un véhicule utilitaire de marque Citroën modèle « Berlingot », des devis vont être demandés pour l'épareuse.

L'investissement global va atteindre la somme de 55 000€ TTC environ, des demandes de propositions d'emprunts et d'étude de taux vont être faites auprès du Crédit Agricole.

### **III - ETUDE TOILETTES PUBLIQUES ET CHEMINEMENT « BOURG-FOYER »**

L'ATD (Agence Technique Départementale) va être sollicité pour réaliser une étude permettant le ralliement du centre bourg au foyer municipal et la réalisation d'un complexe socio culturel et relier ainsi l'activité touristique à la vie locale.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour la rénovation de l'ancienne école et la réhabilitation du foyer ou sa reconstruction. Nous souhaitons travailler sur la possibilité d'un cheminement le long de la D703 permettant de relier le bourg à ce nouvel espace en faisant la jonction entre les parkings et la salle.

L'ATD nous accompagnera dans le projet afin d'optimiser toutes les possibilités de subventions en modernisant les installations.

### **IV - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE**

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif est adopté à l'unanimité

Il est toutefois rappelé que nous allons devoir être très vigilants quant à la collecte des graisses de la part des restaurateurs.

### **V - MIROIR D703 « LES ECOLES »**

Le miroir face à la sortie de la route du lieu-dit Les Granges va être remis.

Il n'y aura pas de miroir installé sur la propriété Lacour pour sécuriser la sortie depuis la rue du foyer, mais une demande de taille de la haie côté gauche va être faite au propriétaire.

Un miroir va être installé au lieu-dit Gaillardou

### **VI - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A ORANGE**

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

La première adjointe propose au Conseil Municipal de fixer le tarif maximum des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2021 :

- 41.290 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 55.053 € par kilomètre et par artère en aérien,

ce qui représente pour la commune pour l'année 2021

<b>Année 2020</b>	<b>Emprise</b>	<b>Montant au km ou m<sup>2</sup></b>	<b>Total en €</b>
Artère aérienne	7,947 km	55.053	437.50
Artère en sous-sol	5,813 km	41.290	240.06
<b>TOTAL</b>			<b>677.56</b>

Et pour 2022 :

- 56.854 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 42.641 € par kilomètre et par artère en aérien,

ce qui représente pour la commune pour l'année 2021

<b>Année 2020</b>	<b>Emprise</b>	<b>Montant au km ou m<sup>2</sup></b>	<b>Total en €</b>
Artère aérienne	7,947 km	56.854	451.82
Artère en sous-sol	5,813 km	42.641	247.91
<b>TOTAL</b>			<b>699.73</b>

## **VII - CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET COMMUNAL**

La première adjointe expose que des titres émis par la collectivité font l'objet de poursuites contentieuses auprès des redevables en cas de non-paiement. Les sommes à recouvrer dans de telles circonstances sont qualifiées de « créances douteuses » et dans ce cas, il est recommandé de constituer des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé définitif qui pourrait aboutir en admission en non-valeur. Au vu de l'état des restes à recouvrer fourni par la trésorerie, la première adjointe propose de provisionner la somme de 705.02 € correspondant à 15%.

## **VIII - ANNULATION DE LA FACTURE IRRIGATION 2021 AU TIERS « LE PERIGORD »**

La facture d'irrigation 2021 a été émise à tort à l'ancien propriétaire. Il convient d'annuler cette dernière pour pouvoir la réémettre au tiers concerné.

## **IX - REDUCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre des mesures de sobriété énergétique demandées par le gouvernement, une réduction de l'éclairage public est à l'étude pour les périodes hivernale.

- Le bourg jusqu'au lieu-dit Les Ecoles (le foyer), pour des raisons de sécurité, nous décidons de ne pas observer de réduction.
- La Halle, nous conservons l'autonomie pour l'éclairer par exemple à la période des fêtes, sur les périodes creuses, elle sera éteinte.

- Les quais et les toilettes : éclairage coupé
- Le Colombier, Les Combes Basses : éclairage coupé
- Falaises : éclairage coupé
- Gaillardou : éclairage maintenu jusqu'à 23h00

## **X - PRIME EXCEPTIONNELLE PERSONNEL COMMUNAL**

Une prime exceptionnelle (inflation) sera octroyée aux employés municipaux, l'enveloppe allouée sera répartie par le maire et les adjoints.

## **XI - AUGMENTATION DES HORAIRES DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Les horaires de l'agent administratif vont être augmentés, son contrat passera de 17 heures 50 à 24 heures 50.

3.5 heures de ces 7 heures supplémentaires seront positionnées sur le mercredi matin, ce qui permettra à la mairie d'être ouverte sur cette matinée jusqu'ici fermée.

## **XII - QUESTIONS DIVERSES**

- J Tuneu demande au conseil la validation du devis concernant la réparation du réseau d'irrigation, accepté par les membres du conseil.
- M Salles demande si le courrier adressé au camping Beau rivage a été envoyé, la réponse est oui.
- N Lavergne demande où en est le projet de la réfection de la route de Labrot, des devis auprès de deux entreprises de TP sont en cours, la demande de prise en charge par la communauté de communes va être renouvelée.
- N Lavergne fait part de l'animation « Week end insolite » qui aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 02 Avril 2023. Le départ de ce rallye se fera depuis La Roque Gageac le samedi à 10h00, un café sera offert aux participants, les associations seront certainement sollicitées pour assurer cet accueil. Un maximum d'élus devra se relayer pour assurer l'encadrement de la visite du parc du Fort.
- H Lacour interpelle le conseil sur les peintures faites sur une maison située dans la côte de La Salvie, nous allons expliquer à la propriétaire que ces peintures vont devoir être recouvertes car sa maison se situe en zone protégée ne permettant pas ce type de liberté.
- H Lacour alerte sur la pousse de nombreux arbres au niveau des quais, ce qui n'est pas esthétique mais qui par leurs racines peuvent détériorer les murs au niveau de la cale et de l'escalier.
- J Tuneu en tant que maître de stage de Joris Lamboley en contrat d'apprentissage, alerte sur l'obligation de celui-ci de présenter un projet qui sera déterminant pour son diplôme.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 13h00